



Entente sur la lutte contre l'intimidation

Le Club de Natation Artistique Dollard (le « Club ») s'engage à offrir un environnement sécuritaire et inclusif à tous ses membres.

L'intimidation est définie comme un comportement intentionnellement agressif qui peut prendre plusieurs formes (verbale, physique, sociale, relationnelle, émotionnelle ou cyber-intimidation - ou toute combinaison de ces formes); elle implique un déséquilibre de pouvoir et elle est souvent répétée au fil du temps.

Au Club de Natation Artistique Dollard, l'intimidation ne sera pas tolérée. L'intimidation peut consister en une personne qui intimide une autre, en un groupe qui se ligue contre une personne, ou en un groupe qui s'en prend à un autre groupe.

Les comportements courants attribués aux brimades comprennent les insultes, les injures, les rumeurs, les commérages, les menaces verbales, les menaces, le harcèlement, l'intimidation, l'isolement social ou l'exclusion et les agressions physiques.

Les brimades qui ont lieu sur le lieu d'entraînement ou à proximité immédiate, lors d'une activité ou d'un événement lié au Club ou dans les moyens de transport fournis par le Club ne seront pas tolérées. Ceci s'applique également à la « cyber-intimidation » ou à l'utilisation de tout appareil de communication électronique pour harceler, intimider, exclure, répandre des rumeurs, des commérages ou des brimades. S'il s'avère qu'un athlète harcèle ou intimide un autre athlète, des mesures disciplinaires appropriées seront prises à l'encontre de l'auteur du harcèlement. Si l'intimidation se produit lors d'un événement ou d'une compétition à l'extérieur, il peut être demandé à l'auteur du harcèlement de quitter l'événement. Les frais de transport nécessaires seront à la charge de l'athlète.

- **1^{ère} infraction: Avertissement verbal et rencontre de l'athlète avec le(s) entraîneur(s) et/ou l'entraîneur principal.**
- **2^{ème} infraction: Conférence avec les parents**
- **3^{ème} infraction: Suspension ou expulsion du programme.**



Entente sur la lutte contre l'intimidation

Responsabilités des athlètes:

Chacun a le droit de se sentir physiquement et émotionnellement en sécurité dans notre programme. En tant que membre de la communauté de notre Club, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour créer et préserver un environnement physiquement et émotionnellement sécuritaire.

J'accepte de:

- Traiter les autres athlètes, les entraîneurs, les membres du Club et les officiels avec gentillesse et respect.
- Ne pas me livrer à des brimades verbales, relationnelles, physiques ou à des cyber-brimades.
- Connaître et respecter les politiques et procédures du Club en matière de lutte contre les brimades.
- Soutenir les athlètes qui ont été victimes d'intimidations.
- S'exprimer contre les brimades verbales, relationnelles, physiques et la cyber-intimidation.
- Informer un entraîneur, un parent ou un administrateur lorsque des brimades se produisent.
- Être un bon modèle pour les autres athlètes et les membres du Club.

Signature de l'athlète: _____

Témoïn: _____

Date: _____